



Parc national
de forêts

MARCHE PUBLIC

MAITRISE D'OEUVRE

(N°2026-02)

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Objet du marché

MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE CONCERNANT
L'AMENAGEMENT D'UNE MAISON DE PARC NATIONAL A AUBERIVE (52))

Organisme acheteur

Parc national de forêts.
Établissement public à caractère administratif sous tutelle du Ministère de la
transition écologique.

20, rue Anatole Gabeur • 52 210 Arc-en-Barrois
Tél. +33 (0)3 25 31 62 35 • Fax : +33 (0)3 73 62 02 49

www.forets-parcnational.fr • contact@forets-parcnational.fr

Date et heure limites de réception des offres

17 juin 2026 à 12h00

Contacts :

Amélie SILVA
amelie.silva@forets-parcnational.fr
Tél : 03 25 31 62 35

François-Xavier DELERCE, chargé de mission conduite d'Opérations.
fx.delerce@forets-parcnational.fr
Tél : 07 85 71 48 40

Parc national de forêts

20, rue Anatole Gabeur • 52 210 Arc-en-Barrois
Tél. +33 (0)3 25 31 62 35 • Fax : +33 (0)3 73 62 02 49

www.forets-parcnational.fr • contact@forets-parcnational.fr

1. CONTEXTE DU PROJET

Le Parc national de forêts, établissement public administratif de l'Etat, est propriétaire d'une maison de village située 2 Ruelle de la Ferme 21290 LEUGLAY, actuellement inoccupée.

Cet immeuble, cadastré AB99 pour 57 ca, comprend au rez-de-chaussée une entrée, une cuisine, un salon/salle à manger et un WC. A l'étage, un WC, deux chambres et une salle d'eau.

Des combles aménageables sur l'ensemble de la surface complètent cet ensemble.

Le Parc national souhaite réhabiliter cette ancienne maison en logements pour le personnel de passage, tels que des scientifiques ou des volontaires au service civique.

2. OBJET DU MARCHE

La présente consultation a pour objet la désignation d'un prestataire pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique et l'aménagement d'une maison de village sur la commune de Leuglay appartenant au Parc national de forêts.

Le marché est un marché de prestations de maîtrise d'œuvre, en référence au cahier des clauses administratives générales des marchés publics de maîtrise d'œuvre (CCAG-MOE).

Le budget qui pourra être alloué aux travaux par le Parc national de forêts s'élève à titre indicatif à 100 000 euros HT.

3. LE TITULAIRE

L'équipe de maîtrise d'œuvre sera composée à minima d'un(e) architecte DPLG ou HMONP ou d'un maître d'œuvre et d'un bureau d'études technique spécialisé en études énergétiques.

4. OBJET DE LA MISSION

L'objet de la mission est une mission de maîtrise d'œuvre, comprenant les phases d'études et de réalisation.

5. OBJECTIF GENERAUX.

L'ambition architecturale de cette rénovation rassemble les objectifs suivants :

- Respect de la typologie de maison de village et des codes constructifs traditionnels.
- Emploi de matériaux biosourcés et locaux prioritairement.

Le Parc national de forêts est signataire du *Pacte bois + biosourcés* porté par *Fibois* – les engagements liés à ce pacte seront transmis à l'équipe de maîtrise d'œuvre pour prise en compte.

On pourra en outre valoriser le recours à des « bois déclassés » ou à des « essences secondaires » afin de démontrer la pertinence de leur emploi dans la filière bâtiment.

- Constituer une référence en termes de rénovation thermique du bâti traditionnel et de qualité de l'air intérieur (limitation des Composés Organiques Volatiles notamment).

Afin d'atteindre ce dernier objectif, une approche expérimentale pourra être proposée afin de mettre en œuvre des techniques et/ou matériaux peu représentés dans la commande publique actuelle.

6. DESCRIPTION DU PROJET

6.1. Programme

Le programme prévoit l'aménagement :

- 1 espace d'échanges et de convivialité avec cuisine et salon en RDC.
- 1 espace WC commun, lave-mains et buanderie en RDC.
- 2 chambres en R+1 et 2 chambres en R+2 composées chacune :
 - D'un espace chambre avec couchage 1 personne, bureau et rangements.
 - D'un espace de toilette avec douche et lavabo.
- 1 WC commun avec lave-mains aux R+1 et R+2.
- L'accessibilité PMR pourra être envisagée en RDC avec un espace modulaire.

6.2. Espace intérieur, aménagements

Les aménagements intérieurs devront privilégier les matériaux bois et biosourcés. Ils devront tenir compte du caractère temporaire de ces logements :

- Des rangements devront être intégrés afin de faciliter l'installation des occupants,
- L'entretien devra être facilité et la qualité des matériaux employés permettra d'assurer la pérennité des aménagements.

7. ETENDUE DE LA MISSION

7.1. Prestations et documents à remettre au maître d'ouvrage au format informatique (PDF – DXF/DWG) :

Etudes

- Formalisation graphique de la solution architecturale et des solutions techniques (plans et coupe au 1/50^{ème}) ;
- Calendrier prévisionnel de l'opération ;
- Descriptif des principes techniques retenus (modes constructifs, matériaux, finitions extérieures et intérieures, gestion des fluides, solutions énergétiques, etc.) ;
- Note justificative de prise en compte de la réglementation thermique (si nécessaire) ;
- Estimation du coût prévisionnel définitif des travaux décomposé en lots ou postes séparés selon la trame des descriptifs techniques.

Consultation des entreprises

- Plans de chauffage et plomberie sanitaire au 1/50 ;
- Plans d'électricité, courants forts et courants faibles, précisant les tracés des principaux chemins de câbles, l'implantation des tableaux et appareillages au 1/50 ;
- Rédaction des cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) définissant les exigences qualitatives et fonctionnelles, la nature et les caractéristiques des ouvrages et des matériaux, les contraintes générales de mise en œuvre, les conditions d'essais et d'épreuves, fixant les limites de prestations entre les différents lots et les DPGF correspondant.

Nota : Le maître d'ouvrage établit les documents administratifs contractuels (Acte d'engagement et CCAP) et de mise en concurrence (publicité, règlement de consultation) composant le DCE.

Le maître d'œuvre assiste le maître d'ouvrage dans la rédaction des pièces administratives du marché et la sélection des candidatures et des offres.

Suivi des travaux

- Examen et approbation des matériels et matériaux et leur conformité aux prescriptions arrêtées dans le CCTP des marchés de travaux ;

- Arbitrages techniques et architecturaux relatifs à ces choix et aux éventuelles variantes proposées par les entrepreneurs ;
- Conduite des réunions de chantier et rédaction des comptes-rendus ;
- Suivi économique du chantier : vérification des décomptes mensuels et finaux, établissement des états d'acompte, examen des devis de travaux complémentaires ou modificatifs et établissement du décompte général ;
- Etablissement des ordres de service ;
- Assistance aux opérations de réception (établissement des procès-verbaux et du document de décision de réception puis des procès-verbaux de levées des réserves).

7.2. Calendrier prévisionnel

Le démarrage de la mission sera acté par l'émission d'un ordre de service. Celui-ci sera émis dès que possible après la sélection du titulaire.

Planning indicatif :

- Etudes : de juillet à septembre 2026
- Consultation des entreprises : septembre-octobre 2026
- Démarrage du chantier : novembre 2026

L'opération sera livrée au plus tard **en décembre 2027**.

7.3. Contact, visite des lieux

Pour toute question relative au projet ou à la procédure de candidature, le contact indiqué en première page doit être privilégié.

L'immeuble se trouve sur la commune de Leuglay.

Une visite du bâtiment à rénover est prévue le **mercredi 27 mai 2026 de 10h à 12h et de 14h à 16h**.

Les inscriptions à la visite sont à transmettre à l'adresse indiquée en première page.